



LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Rhône-Alpes
www.rhone-alpes.drjscs.gouv.fr

Définitions

Discrimination directe :

Lorsqu'une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre dans une situation comparable.

Discrimination indirecte :

Lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour les personnes concernées par un critère prohibé. Le discriminant n'a pas forcément l'intention de discriminer.

La discrimination systémique :

Les discriminations produites par un système politique, économique, social. Par exemple le système éducatif français : à notation égale un garçon aura plus de chance d'intégrer une filière scientifique par rapport à une fille qui sera orientée sur les métiers sociaux et/ou relationnels. La politique du logement dans les années 60-70. Le traitement des populations issues des colonies françaises (cong binh).

Définitions

Le harcèlement discriminatoire :

Lorsqu'un comportement indésirable lié à un critère prohibé se manifeste, qui a pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Pas de répétition, une seule phrase prononcée en réunion peut relever du harcèlement discriminatoire.

3 conditions cumulatives :

- Une rupture d'égalité dans une situation comparable
- Dans l'un des champs suivants :
 1. fourniture d'un bien ou d'un service
 2. vie professionnelle, santé, éducation, fiscalité
- Reposant sur un ou plusieurs critères prohibés par le code pénal :
 1. âge
 2. sexe
 3. origine réelle ou supposée
 4. appartenance vraie ou supposée à une ethnie
 5. une nation
 6. une race
 7. situation de famille
 8. orientation sexuelle
 9. identité sexuelle
 10. mœurs
 11. caractéristiques génétiques
 12. apparence physique
 13. handicap
 14. état de santé
 15. état de grossesse
 16. patronyme
 17. opinions politiques
 18. convictions religieuses
 19. activités syndicales
 20. lieu de résidence

Définitions

Stéréotype :

L'ensemble des caractéristiques associées à une catégorie de personnes. Le stéréotype fonctionne surtout à un niveau collectif, social, et permet de produire de la connaissance simplifiée (la rigueur allemande, par exemple).

Préjugé :

Un jugement de valeurs à l'égard d'un individu ou d'un groupe social. Le préjugé fonctionne plutôt de manière individuelle et peut favoriser le passage à l'acte, à la discrimination même si tous les individus ont des préjugés et ne discriminent pas automatiquement.

Stigmatisation :

Le fait de porter l'attention sur un des critères prohibés (le stigmate).

Historique et enjeux politiques

1. L'invention de la discrimination
2. De l'intégration à la discrimination
3. L'évolution du droit français, l'apport de l'UE
4. De la Halde au Défenseur des droits
5. Distinguer la LCD de la diversité
6. L'apport de la statistique dans la reconnaissance des phénomènes discriminatoires
7. Les débats actuels



**www.
rhone-alpes.drjscs.
gouv.fr**

Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Rhône-Alpes
www.rhone-alpes.drjscs.gouv.fr